



Litige lors d'une livraison

Par **Stephane T**, le **05/03/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je vous expose, ci-après, ma situation.

Il y a maintenant un peu plus d'un an et demi, j'ai fait l'achat d'une nouvelle literie, or, il se trouve qu'au moment de la livraison, celui-ci a été abîmé par le transporteur (éraflement sur les coins), et que par ailleurs, un élément de la commande manquait (un traversin).

De ce fait, nous avons donc immédiatement appelé le magasin, afin de faire une "retenue" de paiement, à savoir la somme de 500 euro, qui devait leur être restitué dans les deux semaines à venir, en contre partie du remplacement de la pièce abîmée et de la livraison de l'élément manquant.

Passé ce délai, aucune nouvelle de leur part, malgré que l'on ait essayé de les joindre à plusieurs reprises.

En fin d'année dernière, soit plus d'un an après les faits, la société me recontacta afin de "clôre" cette affaire, je leur explique donc ma situation, et ils disent me recontacter, une fois de plus, dans un délai de deux semaines afin de me livrer et de remplacer cette fameuse pièce...

De même que la fois précédente, le délai de deux semaines s'écoule, et toujours pas de nouvelles...

Je décide donc d'abandonner et d'en rester là.

Aujourd'hui, à ma grande surprise, je reçois un courrier en recommandé avec accusé de réception de la part de cette société, me réclamant la somme de 500 euro...

Ma question est donc de savoir si j'ai des obligations en vers cette dernière, qui a plusieurs reprises n'a pas tenu ses engagements, ou si j'ai la possibilité d'un quelconque recours...

Merci d'avance,

Stéphane.